



PROCES-VERBAL DU CCAS

TENU LE 13 AVRIL 2022 A LA MAIRIE A 18H30

Date de la convocation du CCAS : 05 avril 2022

Présents : Monsieur Romain MIGNOT, Mesdames Michelle BERHON, Dominique GAUDIN, Bernadette PARENT, Stéphanie TOURAT, Monsieur Jean-Paul GUILLOTEAU.

Absents :

Madame Christelle COMMIN donne pouvoir à Monsieur Romain MIGNOT
Monsieur Jean-Michel CHICARD donne pouvoir à Madame Bernadette PARENT
Madame Céline BIGEAU
Madame Marie DEBIEN
Madame Virginie USE
Monsieur Joël BEAUBEAU

Approuve le compte rendu du précédent CCAS à l'unanimité.

BUDGET

02/2022

Compte de gestion 2021 – budget du CCAS

Le CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021 établi par le Comptable du Trésor,

Considérant la concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2021 du CCAS.

Vote : unanimité

03/2022

Compte administratif 2021 – budget du CCAS

Monsieur Romain Mignot ne participe pas au vote

Monsieur Jean-Paul Guilloteau est élu Président de séance pour le vote du compte administratif.

Le CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021 établi par le Comptable du Trésor,

Considérant la concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2021 du CCAS.

Vote : unanimité

04/2022

Exercice 2021– Affectation des Résultats d'Exploitation

Le CCAS doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un déficit de fonctionnement de :	2 879.37 €
• Un excédent reporté de :	7 036.04 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 156.67 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 – excédent :	4 156.67 €
Résultat reporté en fonctionnement (R 002) :	4 156.67 €

Vote : unanimité

05/2022

Vote du budget primitif 2022 du CCAS

Monsieur Romain MIGNOT présente le budget 2022.

Ce dernier prévoit notamment une subvention du budget communal à hauteur de 4 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le CCAS approuve le budget principal 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 756.67	9 756.67

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES